
Critères ESG

Cogefi Gestion, agréée en qualité de société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le numéro GP97090 en date du 25/09/1997, ne met pas en œuvre les critères relatifs au respect des objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sens strict, mais ces critères sont toutefois étudiés, sans être discriminants, au sein des processus d'investissement de Cogefi Gestion.

Définition des critères ESG :

- **Critères environnementaux** : portent sur l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur l'environnement ;
- **Critères sociaux (ou sociétaux)** : portent sur l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur les parties prenantes par référence à des valeurs universelles (droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption, etc) ;
- **Critères de gouvernance** : portent sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, et notamment les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, son conseil d'administration et sa direction.